



Divorce partage de bien immobilier

Par **joyl**, le **19/12/2010** à **13:16**

Bonjour,

Nous sommes mariés en communauté de biens, mon mari a reçu en avance sur héritage un terrain et avons construit une maison ensemble avant notre mariage, ma question est: en cas de divorce ai-je droit à la moitié de sa valeur malgré que le terrain ne m'appartient pas? Je ne peux pas être contactée par téléphone car mon mari est présent... merci d'avance pour votre réponse

Par **Domil**, le **19/12/2010** à **13:30**

La maison bâtie sur son terrain lui appartient à 100%. Vous ne pourrez avoir un dédommagement que si vous prouvez avoir contribué à sa construction soit avant le mariage, soit durant le mariage mais avec des biens propres

Par **joyl**, le **19/12/2010** à **14:03**

Merci pour votre rapide réponse,
Cela fait 11 ans que je travaille à 50% pour entretenir la maison car mon mari ne fait rien... Aurais-je droit à une compensation dans ce cas?

Par **Domil**, le **19/12/2010** à **14:56**

Pour l'acquisition, pour des travaux, oui, la communauté peut avoir une récompense (vous n'avez pas de revenu par votre travail, c'est la communauté qui en a) mais pas pour l'entretien, ça fait partie des charges normales du foyer